



VOGEL ACADEMY

PROGRAMME ATELIER ENTENTES / ABUS DE POSITION DOMINANTE / CONCENTRATIONS

Objectifs :

L'objectif est de permettre aux destinataires de la formation d'approfondir leurs connaissances en droit des ententes, abus de position dominante et concentrations.

Modalités d'évaluation :

L'étudiant évaluera lui-même ses acquis à la fin de la formation en répondant à un questionnaire d'auto-évaluation.

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'information, nous contacter.

Lieu :

Formation en webinaire par l'application Teams.

Date :

11/12 mai 2023.

Durée :

5h.

Pré-requis :

Etre titulaire d'un Master 1 de droit ou d'un diplôme équivalent.

Tarifs :

550 € HT.

Supports pédagogiques :

Support de l'atelier.

PLAN DÉTAILLÉ

INTRODUCTION :

- Qu'est-ce que le droit de la concurrence ? Quelles sont ses différentes branches ?
- Quel est le champ d'application du droit de la concurrence ?
- Qui l'applique ?
- Pourquoi se former au droit de la concurrence ?



Ce qu'il faut impérativement savoir sur :

1. La définition du marché pertinent

- Qu'est-ce qu'un marché pertinent ?
- Comment délimiter le marché de produits en pratique ?
- Comment délimiter le marché géographique en pratique ?

2. Le droit des ententes

- Qu'est-ce qu'une entente illicite ?
- Peut-il y avoir des ententes au sein d'un groupe ?
- Quelles précautions particulières prendre dans le cadre d'un syndicat professionnel ?
- Certaines ententes échappent-elles au droit de la concurrence ?
- Quelles sont les ententes les plus graves ? (ententes de prix, de répartition de marché, boycotts, échanges d'information, prix imposés, restrictions de vente, etc.)
- Quelles sont les ententes qui nécessitent une analyse plus approfondie ? (accords de coopération entre concurrents – accords de production en commun, accords d'achat en commun, accords de commercialisation en commun –, obligations d'exclusivité, engagements de non-concurrence post-contractuels, approvisionnement exclusif, distribution exclusive et sélective, encadrement des ventes sur les places de marché dans le cadre de la distribution sélective, etc.).

3. Le droit des abus de position dominante

- Qu'est-ce qu'être en position dominante (critères quantitatifs et qualitatifs) ?
- Quels sont les principaux types d'abus de position dominante (prix prédateurs, ciseau tarifaire, pratiques de fidélisation, pratiques de couplage, discrimination, prix excessifs, etc.) ?
- Comment une entreprise dominante peut-elle se défendre contre un grief d'abus de position dominante ?

4. Quelles sont les sanctions des pratiques anticoncurrentielles ?

- Comment sont calculées les amendes administratives ?
- Quel est le plafond de l'amende ?
- Comment peut-on réduire l'amende encourue voire en être exonéré ? (clémence, engagements, transaction)



VOGEL ACADEMY

- Les amendes sont-elles déductibles ?
- Quelles sont les sanctions civiles ?
- Quelles sont les sanctions pénales ?
- Les dirigeants personnes physiques peuvent-ils être responsables personnellement ?
- Comment vont évoluer les sanctions ?

5. La procédure devant les autorités de concurrence

- Quels sont les outils de détection des pratiques anticoncurrentielles des autorités de concurrence ?
- Quels sont les différents types d'enquêtes ?
- Quels sont les moyens des enquêteurs ?
- Comment se préparer à une enquête ?
- Comment réagir en cas de perquisition de concurrence ?
- Comment répondre dans le cadre d'une audition ?
- Quels sont les recours en cas de perquisition ?
- Que risque-t-on en cas d'entrave à l'enquête ? ?
- Comment se déroule la procédure d'instruction et de décision devant la Commission européenne et l'Autorité de la concurrence ?

6. Le contrôle des concentrations

- Qu'est-ce qu'une opération de concentration ?
- Quels sont les seuils de contrôle européen / français ?
- Une opération de dimension européenne peut-elle néanmoins revenir devant une autorité nationale ?
- Une opération peut-elle être autorisée par un Etat membre et interdite dans un autre ?
- Quelles sont les particularités du contrôle conjoint ?
- Les opérations sont-elles souvent interdites ?
- Quid des entreprises vouées à disparaître ou en procédure collective ?
- Quels sont les engagements généralement pris ?
- Comment sont-ils monitorés ?
- Comment un tiers peut-il contester une opération de concentration ?
- Quelles sont les voies de recours ?



VOGEL ACADEMY

CONCLUSION :

Le droit de la concurrence, un risque à prendre vraiment au sérieux, mais aussi une opportunité pour les entreprises qui savent le maîtriser.